

1/ APPROBATION DES PROCES VERBAUX

10 MAI 2012

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 10 mai 2012

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
15	14	0	1	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

2/ COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAVÈS – REPRESENTATION

Monsieur VITTADELLO intéressé à l'affaire quitte la salle.

Vu l'article 60-II de la loi de réforme des collectivités territoriales (RCT) relatif à l'extension du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale

Vu l'article 83-V de la loi RCT précitée et la compétence du préfet en matière de fixation de la composition et de la répartition des sièges au sein de cet EPCI

Vu l'article L5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les II et III,

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) adopté le 23/12/2011

Vu l'arrêté du 18 janvier 2012 fixant le projet de périmètre de la Communauté de Communes du Savès conforme au SDCI qui a été adopté en décembre 2011,

Vu l'arrêté du 25 avril 2012 du Préfet du Gers, portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Savès

Considérant les fortes dissensions actuelles au sein de la Communauté de Communes,

Le conseil municipal à l'unanimité :

1/ exprime son désaccord sur les conditions de représentations des communes et de répartition des sièges fixées par les statuts

2/ souhaite qu'au regard des textes précités, le préfet fixe la composition et la répartition des sièges selon les modalités prévues aux II et III de l'article L5211-6-1 du CGCT

Détail du vote

Votants	Pour	Contre	Abstention	
14	14	0	0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Monsieur VITTADELLO revient dans la salle.

3/ PROJET DE VENTE D'UN TERRAIN A M. TOURNAN

Monsieur le Maire rappelle le débat lors du dernier conseil municipal concernant le projet d'achat du terrain communal situé Route De Toulouse en contre bas du hangar « Castaing », par Monsieur Tournan, gérant du garage Renault situé à la zone d'activité- SARL Tournan et fils.

Monsieur le Maire lit le courrier de Monsieur Tournan, dans lequel il explique son projet: « créer une société commerciale, qui sous une entité différente, permettra l'exposition vente de véhicules d'occasion très récents ainsi que des véhicules neufs toutes marques, à des prix très attractifs »

Les élus prennent connaissance de ce courrier explicatif et après en avoir délibéré

■ acceptent le principe d'une vente à Monsieur Tournan pour la réalisation de ce projet, les conditions de cette vente restant à définir.

■ autorisent le Maire à effectuer toutes les démarches administratives pour permettre cette vente.

Détail du vote

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

4/ TARIFS CAMPING – CLSH

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de Monsieur Lebars, directeur du Centre de Loisirs les Copains d'Abord, pour la réservation du camping pour 30 enfants de 6 à 12 ans accompagnés de 4 adultes, la nuit du 6 au 7 août 2012. Monsieur le Maire propose que cette réservation soit faite à titre gratuit et ce de façon exceptionnelle car elle concerne une association samatanaise.

L'assemblée après en avoir délibéré accepte à titre exceptionnel cette occupation du camping municipal à titre gratuit par les enfants du CLSH les copains d'abord pour la nuit du 6 au 7 août 2012.

Détail du vote

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

5/ ECLAIRAGE PUBLIC DU PIETONNIER

Monsieur le Maire rappelle les travaux d'aménagement d'un piétonnier en entrée de ville sur la RD 632. Ce projet vise à sécuriser l'entrée de ville, à la rendre accessible aux personnes handicapées et à embellir le secteur. Ce projet consiste à aménager la piste piétonne mais aussi à enfouir les réseaux, et à renforcer l'éclairage public présent dans le secteur.

Vu le dossier présenté en date du 16 mai 2012 par les services du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers (SDEG), après étude détaillée et échange de vues et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Approuve le projet concernant les travaux cités en objet pour un montant total de :77 073.32 € TTC (64 442.58€ HT)

-Sollicite de Monsieur le Président du SDEG une subvention aussi substantielle que possible dans le cadre de la délibération prise par le comité du SDEG lors de la réunion du 29 mars 1994. Cette dernière s'élèvera à 30% de la dépense (soit 19 332.77€ HT). La commune récupérera la TVA afférente à ces travaux représentant 12 630.74€. La part restant à la charge de la commune de Samatan s'élèvera à 45 109.80€ HT.

-Confie la réalisation de ces dits travaux au SDEG dans le cadre de la convention de mandat passée entre les deux parties

-Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de ces travaux et en particulier la convention précitée.

Détail du vote

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

6/ TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES

Monsieur le Maire rappelle les obligations en matière de tirage au sort des jurés d'assises. En effet, conformément aux articles 259 à 264 du Code de Procédure Pénale, le maire doit tirer au sort, publiquement, sur la liste générale des électeurs de la commune de Samatan, 6 noms (3 fois le nombre fixé par l'arrêté préfectoral du 23 avril 2012).

Monsieur le Maire procède au tirage au sort, visant à établir la liste préparatoire des jurés d'assises 2013 :

- REY Damien (n°750)
- ROUS BIZE Aurélie (n°757)
- LAVERGNE Michel (n°553)
- CORREGE PENE Maryse (n°221)
- DELAS DAUBRIAC Giselle (n°274)
- GAUFEPE Francis (n°163)

Monsieur le Maire précise que les personnes concernées seront avisées et devront renseigner leur profession sur un formulaire qui leur sera adressé, après quoi la liste préparatoire sera envoyée au greffe du TGI. Sur les 6 personnes tirées au sort, seulement 2 devront remplir leur fonctions de juré en 2013.

Le conseil municipal prend acte.

7/ CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

Vu la loi modifiée N° 84-53 du 26 Janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le précédent tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 6 janvier 2011 et reçu en préfecture le 18 janvier 2011 pour une application au 1^{er} février 2011.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'obtention du concours d'attaché territorial par l'agent en charge du secrétariat général, et recruté à ce jour sur le grade de rédacteur. Il propose la modification du tableau des emplois, afin de supprimer le poste de rédacteur (catégorie B) et de créer le poste d'attaché territorial (catégorie A)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, décide à l'unanimité de :

- **supprimer le poste de rédacteur et de créer le poste d'attaché**
- **d'effectuer ces modifications à compter du 1^{er} septembre 2012**

A - Les effectifs du personnel sont fixées comme suit

TYPE EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	FONCTION	EFFECTIF	DUREE
Ménage	Adjoint technique (C)	Entretien bâtiments	1	15/35h
Ménage	Adjoint technique (C)	Entretien bâtiments	1	32/35h
Ecole Musique	Assistant spécialisé enseignement artistique (C)	Enseignement musique	1	5/20h
PIJ	Animateur (C)	Responsable animations PIJ	1	20/35h
Service culturel	Attaché (A)	Directeur halle aux grains	1	35/35h
Service culturel	Adjoint du patrimoine(C)	Accueil / Traitement des livres	1	35/35h
Service culturel	Adjoint du patrimoine(C)	Traitement supports multimédia	1	35/35h
Service administratif	Adjoint administratif (C)	Accueil courrier	1	35/35h
Service administratif	Rédacteur (B)	Accueil urbanisme	1	35/35h
Service administratif	Adjoint administratif (C)	Secrétariat comptabilité	1	35/35h
Service administratif	Adjoint administratif (C)	Secrétariat et communication	1	35/35h
Service administratif	Attaché (A)	Affaires générales- budget	1	35/35h
Service technique	Agent de maîtrise (C)	Encadrement des services techniques	1	35/35h
Service technique	Agent de maîtrise (C)	Contrôle et encadrement des travaux	1	35/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien équipements communaux et espaces verts	12	35/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien équipements communaux et espaces verts	1	25/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien équipements communaux et espaces verts	1	32/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien équipements communaux et espaces verts	1	7/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien équipements communaux et espaces verts	1	35/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien général du village Gestion aire camping cars	1	25/35h
Service technique	Adjoint technique (C)	Entretien des équipements sportifs et de loisirs	1	28/35h
Service marché	Adjoint technique (C)	Gestion du marché le lundi matin et le samedi	11	4/35h

B-Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans les emplois ainsi créés et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits aux chapitres du budget prévus à cet effet.

Détail du vote

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Permanences bureau de vote : le planning de présence des élus est complété pour les 10 et 17 juin prochains (dates des élections législatives).
- Tour de France
 - Repas des élus : le 16 juillet à 14 heures, les élus et leur conjoint(e) sont invités au repas qui aura lieu au village gourmand (village de vacances Vacancier) à l'occasion du Tour de France. Le conseil municipal prend acte.
 - Subvention exceptionnelle : à l'occasion de l'organisation du Tour de France, et notamment du repas gourmand, la roue libre a besoin du versement d'une subvention exceptionnelle pour l'organisation du repas des élus. Le montant sollicité est de 660€ (représentant l'équivalent de 55 repas à 12€). Les élus après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité le principe de cette subvention exceptionnelle.

Détail du vote

Votants 15	Pour 15	Contre 0	Abstention 0	DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
---------------	------------	-------------	-----------------	---------------------------------------

- Film : Monsieur le Maire informe du tournage le 16 juillet 2012 d'un film « la grande boucle » sur le thème du vélo, réalisé par Frédéric Forestier (le réalisateur d'Astérix aux Jeux Olympiques) avec des acteurs comme Clovis Cornillac, Ary Abittan, et la participation de Gérard Depardieu. Une journée de casting est prévue à cette occasion le 13 juin 2012, 200 figurants seront nécessaires. Un autre projet de tournage est porté par Cyril Lignac.
- Accréditations : les élus seront accrédités et pourront ainsi rentrer sur le parking des équipes.
- Courrier club trait d'union : Mme Fenieys présidente du club du 3^e âge, sollicite une subvention exceptionnelle de 150€, afin de couvrir les frais occasionnés par l'organisation du loto à la halle au gras, en raison de la tenue des élections présidentielles dans la salle des fêtes le 22 avril dernier. Les élus décident de surseoir à statuer, car cette demande est une demande de subvention exceptionnelle, qui n'a pas de caractère d'urgence et sera examinée en fin d'année. Le conseil municipal prend acte.
- Vente ambulante food cacao : Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une demande formulée par un commerce ambulancier qui vend des produits chocolatés, en dehors du jour de marché, les après midi. Il est déjà présent le lundi matin sur le marché de plein vent. Comme les précédentes demandes et pour les mêmes raisons (soutien du commerce local), les élus décident à l'unanimité de ne pas accepter cette demande.
- Action jeune Communauté de Communes du Savès : Monsieur Vittadello expose le contexte de l'action jeune et des difficultés juridiques rencontrées afin de préparer la prochaine année scolaire en raison de la situation de blocage à la communauté de communes. Il informe l'assemblée de la dénonciation de la convention régissant l'action jeunes par le foyer rural avant la reprise des compétences par la MJC de Monblanc et du vide juridique engendré par l'absence de prise de décision au sein de la Communauté de Communes du Savès. Il rappelle la position difficile qu'il occupe en tant que conseiller municipal de Samatan et agent de la communauté de communes.
- « Appel à projet expérimental ado » : M Vittadello informe le conseil municipal que le « conseil jeunes » a été primé (sur les 46 du département) par la CAF dans le cadre de « l'appel à projet expérimental ado. »

La séance est levée à 22h45

Liste des délibérations prises lors de la séance :

- Communauté de Communes : représentation
- Accord de principe sur la vente du terrain à M Tournan
- Eclairage public du piétonnier
- Création d'un poste d'attaché territorial et modification du tableau des emplois

BENEDET	CHAZE	LATAPIE Absente	SANTALUCIA
BLANC	CUCURON Absente	LEFEBVRE	VILLATE
BEZIAN	FABRE Absente	MARQUET	VILLEMUR
BISOGNANI	FACCA	ROUMIGUIE :	VITTADELLO